

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 JUILLET 2012**

Présents : Didier GUILLAUME - Jean-Yves PILLIER - Alain DAVASE - Dominique BILLY - Michel COUTELET - Catherine CLEMOT - Caroline ROBINEAU - Martine BEAUMONT - Gabriel HUBERT - Christian CUSSONNEAU

Absent : Gilles FOULON.

## **1. Assainissement collectif**

### ➤ Proposition d'un suivi de l'épandage des boues d'épuration

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté le devis de la Nantaise des Eaux concernant la réalisation d'un suivi agronomique des boues de la station d'épuration, pour un montant annuel de 1509,24€ HT soit 1805,05€ TTC.

### ➤ Pompe du poste de refoulement dit du « Petit Moulin »

Le conseil municipal a décidé l'acquisition d'une pompe de secours, pour parer au remplacement d'une pompe qui ne serait plus en état de fonctionnement.

## **2. Autorisation d'exploitation d'une coupe de bois**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé l'inscription à l'état d'assiette 2013 de la parcelle n°5 de la forêt communale une surface de 12 ha 26 a et a demandé que la coupe soit vendue selon les moyens had hoc par l'Office National des Forêts.

## **3. Classement et déclassement de voies liés à l'aménagement de la RD 960**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris acte des classements/déclassements des voies liées à l'aménagement de la Route Départementale 960 et a autorisé le Maire a signé la convention financière d'indemnisation pour la remise en état de la chaussée des RD960 et RD 175 avant déclassement.

## **4. Extension du lotissement « Clos de la Maligny »**

### ➤ Travaux de viabilisation et d'aménagements de voirie

Suite au rapport d'analyse des offres, le conseil municipal a décidé de retenir le groupement d'entreprise COLAS/JUSTEAU pour les travaux de viabilisation (lot 1 : extension du lotissement) d'un montant de 124220,05€ HT et l'entreprise ATP pour les aménagements de voirie (lot 2 : rue de l'Ancien Commerce et impasse de la Maligny) d'un montant de 101153,80€ HT.

### ➤ Mission de coordination « Sécurité et protection de la santé »

Le conseil Municipal a approuvé le devis de l'entreprise COPLAN pour un montant de 1170€ HT.

### ➤ Desserte en électricité, éclairage public et télécommunications

Le conseil a approuvé l'estimation faite par le SIEMML pour un montant global de 26658,04€ et autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire.

### ➤ Compteurs d'eau et branchements

Le conseil a accepté le devis de VEOLIA eau pour un montant de 5180,67€ HT.

### ➤ Prix de vente des parcelles

Le conseil a fixé le prix de vente des parcelles à 38€ HT le m<sup>2</sup>, soit 45,54€ TTC.

## **5. Adhésion de la Commune de Saint André de la Marche au SIEMML**

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'adhésion de la commune de Saint André de la Marche au SIEMML, au titre de la compétence optionnelle de l'éclairage public.

## **6. Instauration du régime indemnitaire du personnel communal**

Le conseil Municipal a décidé d'instaurer un régime indemnitaire en faveur des agents communaux.

## **7. Plan Local Urbanisme Intercommunal**

Le Conseil Municipal a approuvé le transfert de la compétence « Elaboration et évolution des documents d'urbanisme locaux » de la commune à la Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine.

## **8. Rapport annuel du SMAEPA du Sud-Saumurois**

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable du S.M. A. E. P.A. de la région saumuroise

## **9. Questions diverses**

### ➤ Borne incendie « rue des tilleuls »

Le conseil municipal a accepté le devis de VEOLIA Eau d'un montant de 1850€ HT. concernant le remplacement du poteau incendie « rue des Tilleuls » déclaré hors service lors du contrôle du S.D.I.S de Maine-et-Loire.